



Retrait d'un associé d'un groupement forestier

Par **made38**, le **19/07/2016** à **21:58**

Un domaine forestier géré par 3 associés à parts égales.

l'un des associés veut quitter le groupement et en recréer un nouveau avec sa part. Un partage équitable a été évalué par un expert, le domaine pouvant se répartir aisément en 2/3 - 1/3.

1°) quelle est la nature des frais de cette opération

2°) qui supporte les frais : l'ensemble des 3 ou l'associé demandant le partage ? d'autant que les associés représentant les 2/3 ne sont pas d'accord pour cette séparation.

Merci